



## **Emploi**

Directeur(-rice) du Service de sécurité incendie

## **Organisme**

Municipalité de Lac-Simon

## **Type de poste**

Permanent, Temps plein, 25 heures sur 7 jours (jours, soirs et fins de semaine)

## **Tâches principales**

Relevant de la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie est responsable des activités relatives à la prévention et à l'intervention contre les incendies sur le territoire de la Municipalité de manière non limitative, aura à effectuer les tâches suivantes :

- Planifier, organiser, diriger l'ensemble des activités du Service de sécurité publique et incendie (ressources humaines, financières, matérielles, etc.) en conformité avec les objectifs et les orientations;
- Élaborer et mettre en application des politiques, des règlements, des procédures, des méthodes de travail et des normes de sécurité en vue d'assurer l'exécution efficace des activités de prévention et des opérations lors d'interventions comme le combat contre les incendies, les sauvetages, les interventions d'urgence, la formation du personnel, le tout en conformité avec les méthodes, les lois, les règlements, les normes reconnues dans le milieu de l'incendie;
- Veiller au respect du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Planifier, organiser, diriger et contrôler les activités relatives à la gestion et à l'exécution des interventions effectuées par les membres du Service de sécurité publique et incendie;
- Assurer la mise à jour et le développement continu des compétences du personnel sous sa responsabilité;
- Promouvoir et assurer la santé et sécurité au travail en tout temps auprès des membres du service;
- Réviser et négocier, au besoin, les ententes intermunicipales d'intervention incendie;
- Élaborer et participer à la planification du budget annuel du service et effectuer les suivis et le contrôle du budget sous sa responsabilité;
- Encadrer, supporter et guider l'équipe sous sa direction;
- Conseiller les autorités municipales sur tous les aspects de la sécurité incendie;
- Coordonner, en collaboration avec le coordonnateur de la sécurité civile de la Municipalité, les mesures d'urgence sur le territoire;

## **Qualification et exigences**

- Détenir un certificat Officier 1 de l'ÉNPQ (le certificat Officier II est considéré comme un atout);
- Détenir une formation en administration ou en gestion des ressources humaines;
- Posséder un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans le domaine de l'incendie, dont un maximum de cinq (5) ans à titre de gestionnaire (toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugées pertinentes et équivalentes pourront être considérées);
- Être reconnu pour ses compétences et sa compréhension des enjeux en matière de lutte contre les incendies ainsi que pour sa capacité à proposer des solutions pertinentes et innovantes;

- Connaissances des enjeux reliés à la Loi sur la sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité civile;
- Posséder les aptitudes et habiletés suivantes : vision stratégique, sens politique, gestion du personnel, négociation, efficacité sous pression, habiletés relationnelles, rigueur, disponibilité, sens de l'organisation et des priorités;
- Formation P.R.;
- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office et Emergensys.

**Taux horaire :**

- Le taux horaire sera tel que prévu dans la grille salariale de la Municipalité.

**Pour postuler :**

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par courriel à l'adresse ci-dessous :

Madame Marie-Pier Lalonde Girard  
Municipalité de Lac-Simon  
544, chemin du Tour-du-Lac  
Lac-Simon (Québec) JOV 1E0  
Téléphone : 819 428-3906, poste 1802  
Courriel : [dg@lac-simon.net](mailto:dg@lac-simon.net)

La Municipalité remercie tous les candidats de leur intérêt et seules les personnes ayant été sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

Note : L'usage du générique masculin a pour seul but d'alléger la lecture du texte.

**Région**

07 – Outaouais

**Date limite du concours : 10 janvier 2025 à 16 heures**